

**Communiqué**

**Fléau de la vente de saveurs dans le vapotage**  
**Le Regroupement des tabagies du Québec lance une campagne de publicité**

**Québec, le 17 mars 2024** – Irrité par l'inaction du ministre Christian Dubé face au fléau de la vente de saveurs et de rehausseurs de saveurs dans les boutiques de vapotage, le **Regroupement des tabagies du Québec (RTQ)** a lancé une campagne de publicité. Dans son message, le RTQ interpelle le ministre de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) en lui rappelant que même dans son propre comté, le ministre est incapable de faire respecter sa propre loi car toutes les boutiques de vapotage vendent allègrement des saveurs. Cette situation est injuste et cause un préjudice important pour les tabagies du Québec.

La campagne publicitaire, qui comprend un message radio, de l'imprimé et du web a pour but de faire prendre conscience à la population et au ministre de l'incongruité de la situation. *« Le ministre passe une loi qui interdit la vente de saveurs dans le vapotage et cinq mois plus tard, toutes les vapoterie de sa circonscription vendent encore des saveurs. Cette situation est frustrante pour nos tabagies qui ne savent plus quoi faire. Est-ce qu'elles devraient elles aussi, recommencer à vendre des saveurs ? »* s'est interrogé Michel Poulin, porte-parole du **Regroupement des tabagies du Québec**.

Un des problèmes est que le MSSS envoie des inspecteurs dans les boutiques de vapotage mais ces derniers ne donnent pas de contravention. D'ailleurs, un récent document obtenu via une demande d'accès à l'information a révélé que le MSSS a inspecté 47 des 140 vapoterie listées au Québec. De ce nombre, une seule a été jugée non conforme, même si plus de 90 % d'entre elles vendent des flacons de saveur<sup>1</sup>.

Le **Regroupement des tabagies du Québec** espère que sa campagne publicitaire fera réagir et donnera le courage nécessaire au ministre Dubé pour se ressaisir afin qu'il donne la directive claire aux inspecteurs d'émettre des contraventions. *« Nos tabagies subissent d'importantes pertes de revenus. Si le ministre tolère encore cette situation, nous devons en déduire qu'il cautionne la vente de saveurs dans les produits de vapotage et nous allons agir en conséquence. Nous nous ne laisserons pas faire. »* de conclure M. Poulin.

Pour écouter le message radio et voir la publicité, cliquez sur :  
<https://tabagies.com/nouvelles/>

- 30 -

Source : Michel Poulin, porte-parole  
Regroupement des tabagies du Québec (RTQ)  
Tél. : 514-358-8381 / Courriel : info@tabagies.com

---

<sup>1</sup> <https://www.lesoleil.com/actualites/sante/2024/03/06/le-fiasco-de-linterdiction-des-saveurs-dans-le-vapotage-JOPT7A4LDJHOZJPELZWOXMSU5A/>